



La réunion du Conseil d'administration du CNC s'est tenue le 3 juillet 2014 sous la présidence de Frédérique Bredin. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

### **1- Point d'étape sur les Assises du cinéma :**

Suite au rapport Bonnel une concertation professionnelle a été lancée par le CNC avec les organisations du secteur. Le 19 juin le CNC a annoncé un premier train de propositions et une vingtaine de mesures seront soumises aux professionnels avant de faire l'objet d'un arbitrage par la ministre de la Culture. Elles s'articulent autour de 4 pôles :

- transparence de la filière ;
- maitrise des coûts ;
- soutien à la distribution ;
- soutien à la production.

En ce qui concerne la production, il est indiqué que le CNC pourra mettre en œuvre une campagne d'audits pour les films dits d'initiative française. A la question de savoir qui réaliserait ces audits, il est répondu par la Présidence que ceux-ci seront externalisés.

Cette concertation a vocation à se poursuivre sur d'autres points notamment la diffusion en salle.

La grande majorité des mesures envisagées pourra être mise en œuvre dans le cadre du règlement général des aides qui sera soumis au CA d'ici la fin de l'année.

### **2- Actualité du CNC et des politiques de soutien :**

En ce qui concerne **la fréquentation en salles**, celle-ci est en progression de 16% sur les cinq premiers mois de l'année avec une progression des entrées des films français de 39,2 % et des films américains de 3,7%. La présidente souligne la réussite de l'opération de promotion commerciale à destination des moins de 14 ans au tarif unique de 4€ qui a entraîné un renforcement de la présence des spectateurs de 3 à 14 ans dans les salles (20,7% de janvier à avril 2014 contre 16, 1% pour la même période en 2013)

En ce qui concerne **la production cinématographique**, il est constaté, en revanche que le secteur est clairement en crise, avec une contraction des investissements qui ont chuté de 13% par rapport à 2013.

En ce qui concerne **la production audiovisuelle**, la présidente du CNC rappelle les deux réformes du CNC engagées dans le premier semestre 2014 :

- réforme de l'aide aux documentaires consistant à modifier les bases de calcul du soutien financier pour le recentrer sur des programmes de création avec un système de bonification ;
- pour la fiction : une partie du soutien automatique sera fléché vers les dépenses d'écriture ; les conditions d'accès aux aides automatiques au développement des projets seront améliorées.

Sont par ailleurs précisés :

- une stabilité des recettes publicitaires des chaînes de télévision ;
- un recul du chiffre d'affaires liés aux abonnements de Canal + ;
- pour les télécoms une baisse de 5% des revenus du mobile et du haut débit fixe  
Des quatre principaux opérateurs liée à l'intensification de la concurrence avec le low-cost ;
- la poursuite du recul de la vidéo physique ;
- la stabilisation du marché de la vidéo à la demande (VAD), qui après avoir reculé en 2013, est reparti à la hausse, avec de bonnes perspectives pour 2014.

### **3- Les dossiers européens :**

Le CNC a pour objectif de structurer les CNC européens regroupés dans le réseau des EFAD, lesquels doivent se constituer en association à Bruxelles et de proposer des mesures à défendre au niveau européen : sera notamment à l'étude l'arrivée des nouveaux acteurs du numérique.

A la suite du rapport du directeur général adjoint d'UNIFRANCE destiné à encourager la mise en œuvre d'une politique européenne d'éducation au cinéma, il est indiqué qu'une réflexion collective est engagée afin que les pays européens puissent mutualiser leurs efforts en matière d'éducation artistique au cinéma à destination des jeunes publics.

Sur la question des notifications des aides à Bruxelles, il est rappelé que les mécanismes de soutien automatique concernant la VAD ont enfin été validés.

La mise en place de deux fonds d'aide à la production avec le Portugal et avec la Grèce annoncée lors du précédent CA est confirmée.

### **4- Situation de l'exécution budgétaire au 31 mai 2014 :**

Un budget rectificatif du budget 2014 du CNC a été présenté avec pour objet l'enregistrement notamment d'une évolution des recettes et particulièrement d'une moins-value sur les taxes affectées au CNC (TST, taxe video, Va D) pour un montant de – 43 954 000 €. Cette moins -value sera, entre autre, couverte par une utilisation de la réserve de solidarité pluriannuelle. A noter que la moins-value pourrait être supérieure au chiffre indiqué en fonction du montant de la TST qui pourrait s'avérer inférieur aux prévisions. Le recours à la réserve pourrait en conséquence être plus élevé que celui annoncé.

Il a également été proposé d'inscrire dans le budget rectificatif une utilisation complémentaire de la réserve numérique afin de financer la numérisation et la modernisation du parc des salles outre-mer (suite à l'extension de la TSA dans les DOM) et afin de numériser des lieux de projection des festivals (aides exceptionnelles sur une douzaine de festivals).

En ce qui concerne le budget 2014, votre représentante FSU a une nouvelle fois souligné l'accroissement régulier dans les charges du personnel de la rubrique « rémunérations diverses » :(1 243 148 € en 2013 1 450 000 € en 2014). Celles-ci correspondent aux salaires des membres des commissions et nous a t il été indiqué, aux vacataires.

## **5- Perspectives du fonds de soutien pour 2015 :**

Une estimation des prévisions de recettes a été présentée au CA avec la réserve que cette évaluation précoce est délicate compte tenu de la volatilité des marchés sur lesquels les taxes sont assises.

S'agissant de la taxe sur les distributeurs de service de télévision (TST-D) la collecte sera manifestement inférieure à ce qui avait été prévu ; Les produits des taxes video et VàD devraient également être en baisse.

En conclusion, malgré une prévision positive concernant le produit de la TSA, les autres prévisions actuelles concernant le fonds de soutien sont assez alarmistes.

Face à cette situation, les mesures suivantes sont envisagées :

- Mobiliser de nouveau la réserve de solidarité pluriannuelle
- Agir sur le niveau de dépenses avec des mesures de gestion
- Ajuster techniquement les barèmes de la TST-D

**Compte tenu de ce contexte, il sera nécessaire d'être particulièrement vigilant quant à l'évolution de la situation budgétaire du CNC et aux éventuelles conséquences que pourrait avoir, pour le personnel de l'établissement, les économies annoncées et....celles éventuellement à venir dans la perspective d'un prélèvement supplémentaire pour abonder le budget général de l'Etat.**